

De la responsabilité à l'autonomie

**LA RESPONSABILITE
DE L'ÉCRIVAIN**
*Littérature, droit et morale
en France (XIX^e-XXI^e siècle)*
de Gisèle Sapiro
Seuil, 748 p., 35 €

La simplicité apparente de certaines notions, comme la responsabilité, est trompeuse. Il suffit de prendre du recul, de regarder d'un peu près le mot et l'idée, de les suivre transitant d'une époque à une autre, bousculés par les aléas de l'histoire au point de changer plusieurs fois de cap et d'objet... Et là, tout se complique! De cette complexité, la sociologue Gisèle Sapiro, à qui l'on doit notamment une

étude marquante sur *La Guerre des écrivains, 1940-1953* (Fayard, 1999), a fait un livre impressionnant d'érudition et de rigueur, à la fois dans sa méthode et dans la perspective dessinée. Un livre qui ménage des brèches et des ouvertures dans le tissu compact de l'enquête – les pages consacrées à l'analyse subtile et détaillée de *Madame Bovary* (roman qui valut un procès à Flaubert) en témoignent. Ainsi, le lecteur ne se trouve pas seulement enrichi d'une science qu'il ne possédait pas auparavant mais encore conduit à remettre en questions, à propos de la littérature elle-même, de fausses évidences et des vérités partielles.

Mais surtout, le livre de Gisèle Sa-

piro vient à la bonne heure : la notion de responsabilité attachée à la pratique littéraire apparaissant à beaucoup comme trop étroite, restrictive, ennemie de la toute-puissance rêvée de la littérature. La replacer dans l'histoire et l'interroger dans tous ses attendus, et aussi dans ses contradictions, permet de mieux saisir « les représentations des pouvoirs de la littérature et de ses fonctions ». La Libération et les suites de la dernière guerre ont donné à ces représentations une tournure dramatique. Sur ce mode, les procès de l'épuration posèrent « la question fondamentale : celle du statut de la parole ». Une question qui n'a rien perdu de son actualité.

P. K.

La liberté des uns...

PETIT TRAITÉ DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION
d'Agnès Tricoire
La Découverte 300 p., 20 €

Manifeste argumenté en faveur de l'« autonomie » de l'œuvre d'art, « essentielle à la démocratie, dont elle est le signe de force », le livre d'Agnès Tricoire, avocat spécialiste des affaires de propriété littéraire et déléguée à l'Observatoire de la liberté de création, détaille les conséquences néfastes d'un certain vide juridique en ce domaine. Si la loi protège le droit d'auteur, elle néglige ou altère celui de créer librement qui devrait lui être attaché. « La liberté de création suppose que l'on se situe dans un registre particulier, non conditionné par un résultat externe à l'œuvre. » Pour définir cette « particularité », l'auteur convoque le droit mais aussi la philosophie et la critique littéraire. Cette dernière décennie, déplore-t-elle, a été marquée par un retour certain à l'ordre moral. La multiplication des procès contre des écrivains et des artistes le prouve. Prenant l'exemple de la polémique autour du livre récent de Yannick Haenel, *Jan Karski*, l'auteur souligne que « la discussion sur les œuvres est définitivement préférable à leur comparution devant le tribunal ».

P. K.